

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_063**

**CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET CITÉO  
« COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION NOMADE »**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER  
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD  
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER  
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2024\_063 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET CITÉO « COLLECTE POUR RÉCYCLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION NOMADE »**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 relative à la généralisation, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballage pour les produits consommés hors-foyer,
- Vu l'appel à projets Citéo « Collecte pour le recyclage des déchets ménagers issus de la consommation nomade »,
- Vu l'avis favorable de commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers du 10 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2024.

Considérant que Citeo/Adelphe, éco-organisme agréé par l'État pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques, publie un appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade ;
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

Considérant que, pour répondre à l'obligation de la loi AGEC, la communauté de communes Seules Terre et Mer et 9 communes volontaires (Asnelles, Banville, Creully-sur-Seules, Fontaine-Henry, Graye-sur-Mer, Ponts-sur-Seules, Sainte-Croix-sur-Mer, Tilly-sur-Seules et Ver-sur-Mer) ont décidé de se regrouper dans une candidature collective, portée par Seules Terre et Mer, à l'appel à projet de Citeo/Adelphe.

Considérant que cette candidature permettra de financer les équipements de pré-collecte nécessaires à la mise en place de la collecte séparée des ordures ménagères (OMr) et des déchets issus du tri sélectif (multi-matériaux), issus de la consommation nomade sur le territoire (corbeilles de rue bi-flux, abri-bacs, colonnes aériennes supplémentaires pour le multi-flux – jaune - sur la zone littorale, colonnes aériennes pour le verre - remplacement). Considérant que le montant total des dépenses est estimé à 116 821 €, avec une participation de Citéo attendue de 71 260 € dans le cadre de l'appel à projet.

Considérant que la candidature doit être déposée avant le 1er octobre 2024, et doit comprendre :

- Le dossier de candidature complété comprenant notamment un descriptif du projet (technique et sensibilisation), un planning et le budget prévisionnel
- L'ensemble des pièces attendues à la candidature décrite dans le cahier des charges.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer une candidature groupée pour répondre à l'appel à projets de Citéo « Collecte pour le recyclage des déchets ménagers issus de la consommation nomade ».

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de groupement avec les 9 communes concernées (Asnelles, Banville, Creully-sur-Seules, Fontaine-Henry, Graye-sur-Mer, Ponts-sur-Seules, Sainte-Croix-sur-Mer, Tilly-sur-Seules et Ver-sur-Mer) ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN